



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

ID : 056-215601626-20230620-DB20230602-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 20 juin 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Georges CORNEC à Christian PERRIEN, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN.

Absents :

Ronan LOAS, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL.

Secrétaire de séance : Vagtang CROGUENNEC.

Présents	: 28
Pouvoirs	: 03
Absents	: 02

n°02

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date 29 Juin 2022, 11 octobre 2022 et 14 décembre 2022 approuvant le budget supplémentaire et les décisions modificatives n°1 et 2 relatives à cet exercice ;

Vu le compte de gestion du budget principal de la ville de Ploemeur pour l'exercice 2022 dressé par le comptable ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines, agglomération » du 8 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget principal de la ville de Ploemeur ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et crédits portés aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats suivants du compte administratif 2022 et les restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Résultats
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	24 582 535,18 €	22 320 171,62 €		
Recettes	24 582 535,18 €	24 763 611,41 €		
Résultat de clôture		2 443 439,79 €		
Résultat reporté				
Résultat net de fonctionnement				2 443 439,79 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	14 975 187,18 €	10 873 715,99 €	2 474 469,96 €	
Recettes	14 975 187,18 €	10 267 714,48 €	1 096 000,00 €	
Résultat de clôture		-606 001,51 €	-1 378 469,96 €	
Résultat reporté		-269 545,15 €		
Résultat net d'investissement				-2 254 016,62 €
Résultat global de clôture		1 567 893,13 €		
Résultat net global				189 423,17 €

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal ;

Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE)



Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
 Maire